

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE IRAIS (mairie-irais@cc-airvaudais.fr)
 MONSIEUR LE DIRECTEUR - SEVT (accueil@sevt79.fr)
 MADAME - SEVT (lydia.girardeaux@sevt79.fr)
 - AGENCE REGIONALE DE SANTE (ars-dd79-eaux@ars.sante.fr)

Délégation Départementale
des Deux-Sèvres

Pôle Santé Publique et Environnementale
Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Prélèvement	00081945	Commune	IRAIS
Unité de gestion	0087 SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET	Prélevé le :	lundi 19 août 2024 à 09h00
Installation	UDI 000213 PAYS THOUARSAIS	par :	QUENTIN MANDIN
Point de surveillance	0000000505 CENTRE BOURG	Type visite :	D1
		Type d'eau :	

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	20,8 °C		25	
Chlore libre	0,05 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,20 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
 Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00081946 Référence laboratoire : 24080906719001

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	90 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	74 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Bact. et spores sulfito-rédu.	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJE			
Turbidité néphélométrique	<0,2 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,9 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	550 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	42 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00081945)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Une augmentation des concentrations en germes totaux à 22° et à 36° est observée : l'exploitant doit renforcer son attention afin de limiter cette dérive et ne pas dépasser les références de qualité.

Signé à Niort le 27 août 2024

Pour le Directeur Général, l'Ingénieur du Génie
Sanitaire

